

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de Conseillers :**

**En exercice** : 19

**Présents** : 10

**Votants** : 7

**SEANCE DU 18 DECEMBRE 2023**

**Présents :** MMES LECERCLE – ENGELMANN – DUVAL – JACQUIER  
MM. ROCHAIX – BOUVIER – EXPOSITO – PIN – OGEZ – ROUSSEAU

**Absents excusés :** MMES ROULET – ESCOFFIER – PERRET – BONET – ROCHAIX  
MM. MACIASZCZYK – CAMPI – BOUGAULT – CARTEREAU

**Pouvoirs :** Mme ROULET donne pouvoir à Mme JACQUIER  
Mme ESCOFFIER donne pouvoir à M. BOUVIER  
M. MACIASZCZYK donne pouvoir à M. ROCHAIX  
Mme PERRET donne pouvoir à Mme DUVAL  
M. CAMPI donne pouvoir à M. EXPOSITO  
M. BOUGAULT donne pouvoir à M. PIN  
Mme ROCHAIX donne pouvoir à Mme LECERCLE

**DCM 2023\_12\_51 RENOUELEMENT DE L'ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE**

Monsieur le Maire indique que le Directeur des services académiques demande, tous les trois ans, de renouveler la demande de dérogation des horaires de l'école (semaine de quatre jours).

Il propose au Conseil municipal de maintenir la semaine de quatre jours selon les modalités suivantes :

- **Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 11h45 et de 13h45 à 16h30.**

Il précise que le Conseil d'école a émis favorable à l'unanimité pour le maintien de l'organisation du temps scolaire tel que proposé.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** l'organisation du temps scolaire selon la semaine de quatre jours, suivant les jours et horaires précités.

Délibération adoptée à l'unanimité

Copie conforme  
Le Maire,  
Daniel ROCHAIX

